

▼  
Votre conseil de quartier  
vous donne rendez-vous :



## Compte rendu Conseil de quartier du Coteau du 30/03/2023

qui s'est déroulé à l'Ecole du Coteau,  
au 36 rue des Vignes.

---

### **Présents**

#### **Pour la municipalité :**

**Camille Vielhescaze** (Premier adjoint, en charge de la participation citoyenne)

**Maëlle Bouglet** (Adjointe à la maire (Santé et qualité de vie), déléguée au quartier du Coteau, Centre-ville et Ouest Nord)

**Vera De Sousa** (Chargée de mission Participation citoyenne -Ville de Cachan)

**Jean-Paul Notte** (Chargé de mission Médiation-Sécurité-Ville de Cachan)

#### **Pour le conseil de quartier :**

**Bernadette Cazin, Amélia Brault-Malaval, Nicolas Bourbon, Matthieu Avignon.**

**Excusées (Julie Auger et Mouna Doulaki)**

**Nombre de participants** : une trentaine de participant.e.s

## **1) Projets budgets participatifs**

### ***a) Présentation***

La phase actuelle est une phase de vote. D'ici le 10 avril, votez pour vos 5 projets préférés.

Les porteurs de projets pour notre quartier ont été invités à les présenter.

- Pour cette année, concernant le Coteau, 3 projets soumis au vote : Installer un Compost partagé au Coteau (500€)
- Aménager le parc Courbet pour en faire un espace de convivialité (15 000€)
- Installer un radar pédagogique sur le Bvd de la Vanne (7 000€) => les conducteur.ice.s roulent très vite, bien au-dessus de 30 km/h, accidents réguliers, danger pour les riverain.es et leurs enfants. Projet présenté par la porteuse du projet.

<sup>1</sup>

Les critères d'éligibilité des projets :

- Enveloppe : 15 000€ par quartier, 75 000€ pour l'ensemble de la commune
- Doivent présenter un intérêt collectif

---

<sup>1</sup> Depuis la réunion, les votes ont eu lieu et le projet retenu pour le Coteau est l'aménagement convivial du parc Courbet.

- Réalisables dans les délais
- N'engendrent pas de frais de fonctionnement

Modalités de vote :

- Possibilité de vote sur le site ou en urne
- Tout habitant de Cachan âgé de plus de 10 ans peut voter

### *b) Réactions*

- Alerte sur le trafic dans la rue du Coteau, extrêmement dangereux : en termes de vitesse et de difficultés à se croiser. Les automobilistes s'invectivent et en arrivent parfois aux mains.
- Boulevard de la Vanne et la Valouette : chauffeur.e.s de la Valouette modifient parfois le parcours parce que c'est très compliqué de rouler, donc certain.es passent par rue Gabriel Péri.
- Débat sur le radar pédagogique, autres stratégies comme installation de dos d'âne ?
- La mairie rappelle que 370 000€ sont attribués chaque année à la mairie par l'EPTR Grand-Orly-Seine-Bièvre pour les aménagements, réparations des voies, ce qui limite nécessairement la capacité à entretenir partout l'entièreté de la voirie.
- Sur les projets participatifs, il a été relevé qu'il serait intéressant de faire attention au caractère « genré » des équipements proposés, ces derniers étant en majorité destinés aux hommes => débat sur la mise en place d'indicateurs (à définir) d'un potentiel label.



### *c) Projets déposés mais non retenus pour le vote*

- 1) Trajet entre le parcours sportif et l'avenue Léon Blum => proposition de modification de la coulée verte montante – dont le tracé se dégrade avec les pluies. **Ne rentre pas dans l'enveloppe.**
- 2) Proposition de jeux pour enfants de moins de 4 ans au jardin panoramique (voir ci-après la réponse de la mairie).

## **2) Quoi de neuf depuis le dernier conseil**

### *a) Zac des Saussaies*

**Rappel & contexte** : concertation lancée en juin 2021, des habitant.es, le futur promoteur et la ville. En mars 2023 : avis de démolition. Réunion entre le promoteur et la ville en décembre 2022.

La démolition de mars 2023 sur le site a été effectuée pour éviter l'installation de squats. Le sujet a été évoqué, et fera l'objet d'informations complémentaires de la part de la mairie.

## *b) Plaintes pour odeurs de cuisines*

### **Rappel & contexte :**

- Une cuisine centrale est installée au rez de chaussée du 81 rue Etienne Dolet. Il s'y réalise la préparation et cuisson de nourriture, notamment viandes, pour une petite chaîne de restauration rapide.
- Des odeurs de cuisson fortes, type barbecue, se répandent dans le quartier et plusieurs riverains présents à la réunion témoignent de la gêne occasionnée et de l'impossibilité certains jours de garder les fenêtres ouvertes et de profiter des extérieurs.
- Problème signalé aux services municipaux du Développement Urbain dès fin 2021 ; depuis la situation a empiré sur le plan olfactif avec l'augmentation de l'activité et l'ouverture de nouveaux restaurants.
- Début mars, la mairie a rendu un arrêté régularisant la cheminée d'évacuation des fumées installée en toiture. Une rencontre a eu lieu entre certains habitants du quartier, les élus et les services de la mairie fin mars pour voir quelles actions entreprendre pour remédier à cette situation.



### **Réponse de la mairie :**

- Concernant la cheminée d'évacuation, une déclaration préalable de travaux a été déposée par l'exploitant et validée par la mairie, l'installation étant jugée par la mairie en conformité avec les règles d'urbanisme.
- Concernant les nuisances olfactives odeurs, la mairie entend adopter une démarche de prévention et de conseil auprès de l'exploitant. Le service d'Hygiène est sollicité pour rencontrer l'exploitant et réaliser un suivi régulier.
- La mairie note qu'une démarche de conciliation entre un riverain et la société a été entreprise et n'a pas abouti. Certains riverains font remarquer qu'ils sont très déterminés défendre leur qualité de vie et leurs intérêts.

### *c) Circulation dans le nord du Coteau*

#### **Rappel du contexte et de la situation :**

L'animateur de la commission "mobilités" du Conseil de quartier (Gérard Najman) rappelle la démarche entreprise en décembre 2018 par la mairie et les ateliers de concertation qui ont été menés au cours du premier semestre de 2019, entre la mairie et les habitants, à l'issue desquels certains aménagements ont été réalisés par la mairie et le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.

Les voies qui concentrent encore les plus grosses difficultés sont situées au nord de la commune :

- **Rue du Coteau** : vitesse excessive, pas de respect des règles signalétiques (notamment le STOP), passage régulier de poids lourds de plus de 3,5t pourtant interdits, nombreuses altercations entre automobilistes.



- **Rue Emile Zola** : usage à toute heure de cette petite voie par de nombreux véhicules pour accéder à l'autoroute A6, notamment par des poids lourds de plus de 3,5t. Les accidents sont réguliers, les riverains se sentent en danger. Lors de la réunion de concertation entre habitants de la rue Emile Zola, du sentier des Goischères, du sentier Defait et du bord du bd de la Vanne (le 1<sup>er</sup> avril 2019), ces derniers ont indiqué qu'**en l'absence de toute action du Conseil Départemental du Val de Marne sur l'aménagement de la rue Gabriel Péri** (optimisation du cycle de feux tricolores au débouché de la rue du Colonel Fabien pour mieux écouler le flux des véhicules, signalisation directionnelle pour orienter les poids lourds à

destination du centre de Cachan vers la rue du Colonel Fabien, obstacles physiques pour empêcher l'accès à l'autoroute depuis la rue Emile Zola), ils souhaitent la mise en sens interdit partielle de cette rue dans le sens montant, du petit tronçon de la rue Emile Zola entre le bd de la Vanne,

Après la mise en place de la nouvelle équipe municipale et la période de confinement de 2020, l'animateur de la commission "mobilités" a rédigé un point détaillé dans un **rapport remis par le Conseil de quartier à la mairie en mars 2021 ("Reprise de l'étude de circulation")** et demandé une réunion de travail entre des représentants de la commission "Mobilités" et la mairie (élus et services) pour faire un point sur les problématiques en suspens et comment avancer.

#### **Cette réunion de travail eut lieu le 15 novembre 2022.**

A l'issue de cette réunion, il a été convenu que la mairie allait :

- saisir officiellement le Conseil départemental 94 pour les mesures d'interdiction d'accès à l'autoroute A6 par la rue Emile Zola et une modification du cycle des feux à l'intersection Gabriel-Péri-Colonel Fabien.
- travailler en temps masqué jusqu'à fin février 2023 sur les mesures discutées.

L'objectif était d'organiser en mars 2023, indépendamment de la réunion du Conseil de quartier, une **réunion avec les habitants, réunion nourrie par des propositions concrètes de la mairie, fondées sur la position du Conseil départemental 94.**

Ayant constaté peu avant la fin du mois qu'aucun contact n'avait eu lieu entre la Ville de Cachan et le Conseil départemental 94, l'animateur de la commission "Mobilités" souhaitait personnellement que le sujet de la circulation ne figure pas à l'ordre du jour.

=> Rapport et comptes rendus sont disponibles auprès du Conseil de Quartier.

Certains riverains, arrivés récemment dans ce quartier, demandent un meilleur partage de l'information. Les différents documents leur ont été envoyés à l'issue de la réunion.

#### **Réponses de la mairie :**

- Au préalable, la mairie confirme que de nombreux sujets en matière de circulation sont du ressort du Conseil départemental 94. Les démarches de consultation et concertation ont duré 4 ans pour aboutir à des propositions de mesures. Le Conseil départemental a notamment été saisi pour :

- Interdire accès à l'autoroute A6 depuis la rue Emile Zola,
- Modifier le cycle des feux à l'intersection Gabriel Péri & Colonel Fabien (février 2023).

**- A ce stade, la mairie n'a reçu qu'une réponse d'attente.**

**- La mairie propose d'organiser prochainement une réunion avec l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre et les riverains (Colonel Fabien, Emile Zola).<sup>2</sup>**

L'animateur de la commission "Mobilités" estime qu'une telle réunion n'a de sens que si la mairie peut s'appuyer sur une position du Conseil départemental 94 vis à vis des questions qui lui ont été posées. S'il ne répond pas, la Ville de Cachan devra certainement considérer des solutions fondées sur le statu quo de la rue Gabriel Péri, notamment une mise en sens unique partielle de la rue Emile Zola.

#### ***d) Nouveau panneau d'information***

Un panneau d'informations pour le conseil de quartier et les associations a été apposé près de l'entrée de l'Ecole du Coteau. Les informations du conseil de quartier et les compte-rendu y seront relayées.

---

<sup>2</sup> Une réunion devrait être programmée prochainement par la mairie mais la date n'est à ce jour pas encore fixée.

### e) Jardin panoramique

#### Rappel & contexte : Nombreux projets en cours :

- 1) Forêt urbaine. Où en est le projet ?
- 2) Aménagement paysager sur l'emprise de la SGP (Société Grand Paris) => puits du métro et aménagement paysager de l'emprise. Avis sur l'aménagement paysager avec les habitant.es ?
- 3) Passage entre Cachan et le parc des Hautes Bruyères : qu'en est-il ? Est-ce possible ?



#### Réponse Mairie

- 1) Parc de jeux pour enfants et pour un parc canin suffisamment grand. Discussion avec la SGP qui aura en charge la remise en état de l'emplacement utilisé pour leur chantier. Parc canin : horizon 2024. Jeux pour enfin plus tard probablement. Demande de la part des riverains que les habitant.es soient impliqué.es dans le projet.



- 2) Pour la « Voie des sables » = passage sous l'autoroute pour accéder à la station de métro Gustave Roussy et au parc des Hautes Bruyères : un objectif d'accès multimodal semble être la solution retenue (vélo, bus, piétons).

- 3) Forêt urbaine : pour l'instant sans résultat après concertation et rencontre avec une start-up TreesEverywhere (non abouti) puis une association Reforestation (non abouti), les structures n'ayant pu boucler le financement du projet. Recherche d'un nouveau partenaire en cours. A défaut, la ville débutera une partie des plantations en la finançant.

Aparté complémentaire sur la zone dramatiquement polluée au niveau du fort de la Redoute , de l'autre côté de l'A6, jouxtant le Parc des Hautes Bruyères à Villejuif à cause d'une décharge sauvage - L'Etat prendra en charge sa dépollution.



### *f) Chasse aux poissons du 2 avril*

Beaucoup de monde impliqué ! 15 bénévoles pour animer l'évènement ! Le conseil des enfants est impliqué ! Des centaines de participant.es chaque année avec des familles de Cachan et des alentours.



*Photo Michel Aumercier*

## **3) Autour du PLUi**

Les concertations sur le PLUi se poursuivent. Un concours photos et balades dans les quartiers sont prévus.

Les rencontres favorisent une approche philosophique et critique de l'organisation d'une ville et permettent de réfléchir et d'enrichir les attentes des citoyen.nes sur le PLUi.

Pour le concours photo, le thème sera « La ville en mouvement ».

Il y aura deux catégories de lots à gagner : pour enfants et pour adultes.

Pour avoir accès aux informations et actions :

- <https://parlonsensemble-cachan.fr/> : plateforme des actions participatives à Cachan
- Le Cachan Mag

## **4) Questions & propositions diverses des habitants**



### *a) Plan de sauvegarde des hérissons*

Leur population est en voie d'extinction à l'échelle nationale, sachant qu'il s'agit d'un animal protégé. Proposition de création d'un sanctuaire à hérisson et d'îlots « sanctuarisés » : l'idée est d'avoir entre voisins des jardins interconnectés permettant à ces animaux une circulation de jardin en jardin et ainsi de disposer d'un territoire suffisant et sécurisé, sans avoir à traverser les

routes (ex d'actions : laissez un trou de passage dans un grillage ou mur mitoyen, créer une maison à hérisson dans son jardin, laisser un endroit du jardin en friche)

**Un petit comité va se monter à l'initiative de la personne qui propose le projet pour le Coteau. Si vous êtes intéressé, prenez contact avec le conseil.**

### *b) Signalement de défaut de l'éclairage public sur certaines petites rues.*

### *c) Inquiétudes quant aux moustiques avec le retour du printemps.*

**La ville a acheté des pièges à phéromones que l'on peut récupérer auprès de la Mairie** (cf Cachan-Mag papier ou sur le site<sup>3</sup>). Malheureusement, avec le changement climatique il faut s'attendre à ce que leur présence augmente et soit récurrente, nous obligeant à nous adapter.

**Pour les frelons aussi un service est disponible auprès de la Mairie : les contacter en cas de besoin.**

### *d) Récupérateur d'eau de pluie à Cachan ?*

Question sur la possibilité d'aide à l'installation de récupérateur d'eau de pluie. Investissement onéreux pour les riverains qui souhaitent en disposer.

La ville agit dans les écoles et en a déjà installé. Attention à prendre les mesures adéquates pour éviter la pullulation de moustiques en fermant les bacs à eau..

### *e) Les sacs à excréments pour chien*

Soucis sur le Boulevard de la Vanne et dans les parcs, il y a de nombreuses crottes de chiens dont les propriétaires ne ramassent pas les déjections. Les portants pour sac à crottes sont peu nombreux et vides dans la ville.

#### **Réponse des élu.es :**

La ville fournit des porte-sacs pour les personnes qui le souhaitent. Les sachets en libre-service sont souvent très vite vidés par certains pour d'autres utilisations. C'est donc aux propriétaires de se responsabiliser.

### *f) Montée aux Vignes*

- Le printemps et l'été arrivent, des inquiétudes apparaissent pour les riverains de la Montée aux Vignes qui ont subi de nombreuses nuisances l'année dernière. Ces riverains craignent le retour des fêtes sauvages et des odeurs de BBQ à toute heure.

- Les panneaux pour interdire aux chiens sur la montée ne sont pas efficaces.

#### **Réponse des élu.es :**

- Le recrutement de médiateur.ice.s est prévu, à terme ils seront présent pour assurer une médiations et ainsi limiter les nuisances sonores.

- L'interdiction de ces espaces la nuit ou le retrait du mobilier urbain n'est pas envisagé.

---

<sup>3</sup> Depuis la réunion, tous les pièges à phéromones ont été distribués.



## *Annonce du concours photo et balades autour des quartiers*

Pour rappel, nous avons un blog : <https://www.cdq-coteau-cachan.fr/>

L'adresse mail : [cdq.coteau@gmail.com](mailto:cdq.coteau@gmail.com)

## REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANT·E·S ET ELU·E·S

Le présent compte rendu est disponible sur le site de la mairie et sur le blog du conseil de quartier dans la rubrique « Présentation des réunions ».

Merci de faire circuler le compte rendu auprès de vos voisins.

Rendez-vous donc sur le Blog de votre comité de quartier : [www.cdq-coteau-cachan.fr](http://www.cdq-coteau-cachan.fr)

### **Pour contacter le conseil de quartier, par courrier :**

17 rue des Vignes, 94230 Cachan

Boîte à  
idées

Par email : [cdq.coteau@gmail.com](mailto:cdq.coteau@gmail.com)

Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions et joignez une ou deux photos pour illustrer votre propos.

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

Suggestions : .....